KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVI NCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01 - Montréal
N° de cour : 500-11-067494-266
N° de dossier : 41-345419

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DES BIENS DE :

9141-9036 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée selon la Loi, ayant son siège social au 162 rue de Gaspé Est, Châteauguay (Québec) J6J 2N8 et son principal établissement au 2430 avenue Dollard, Montréal (Québec) H8N 1S7.

Compagnie débitrice

AVIS ET DÉCLARATION DU SÉQUESTRE
(paragraphe 245(1) et 246(1) de la Loi)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 13 août 2026, je, KPMG inc. (Maxime Codère, CPA, CIRP, SAI, représentant désigné), syndic, est devenu séquestre (le « **Séquestre** ») à l'égard des biens de 9141-9036 QUÉBEC inc. (la « **Débitrice** »). La Débitrice exploite une station de service située au 2430 avenue Dollard à Montréal et elle poursuit ses opérations sous la gestion d'une tierce partie en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 2018.

   En date de cet avis, le Séquestre n'a pas été en mesure de prendre possession des livres et registres de la Débitrice. Selon l'information recueillie à ce jour, il est fort possible que la Débitrice n'ait pas produit d'états financiers et tenu de comptabilité depuis plusieurs années. Le Séquestre procède actuellement à la recherche de l'information sur les actifs et les passifs de la Débitrice dans le but d'en établir une liste et leur valeur.

2. Le soussigné est devenu Séquestre des biens susmentionnés en vertu d'une ordonnance du tribunal rendue le 13 août 2026 par le Registraire Me Patrick Gosselin, en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

3. Le soussigné n'a pris formellement possession des biens de la Débitrice, lesquels sont exploités par une tierce partie conformément au jugement rendu le 25 mai 2018. En vertu de ce jugement et de l'article 2773 du Code civil du Québec, Pétroles Crevier inc. a pris possession et a administré les biens de la Débitrice. Cette prise de possession et administration a par la suite été transférée à Parkland Corporation à la suite d'une fusion entre les deux sociétés. Une tierce partie administre l'exploitation de la station de service depuis le jugement du 25 mai 2018. En date de cet avis, le Séquestre entend permettre la poursuite de l'exploitation de la station de service par la tierce partie tout en s'assurant que les mesures conservatoires requises sont en place.

   Le Séquestre procède actuellement à la recherche et la récupération de la documentation pertinente à son administration auprès des divers intervenants au dossier et à la mise en place des mesures conservatoires requises dans un contexte de continuité d'exploitation.

4. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre :

   a) Adresse de la personne insolvable ; 162 rue de Gaspé Est, Châteauguay, Québec J6J 2N8

   b) Activité principale de l'entreprise ; Exploitation d'une stations-service située au 2430 avenue Dollard à Montréal;

KPMG inc. est une filiale de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.

KPMG INC.
600 de Maisonneuve Blvd. West
Suite 1500
Tour KPMG
Montréal, Québec H3A 0A3

Telephone (514) 840-2311
Fax (514) 840-2121
www.kpmg.ca

c) Adresse de l'établissement ; 2430 avenue Dollard, Montréal, Québec, H8N 1S7

d) Montant dû par la personne insolvable à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens susmentionnés : 590 491 $ (voir Note 1, Note 2 et Annexe A)

e) La liste des autres créanciers de la personne insolvable incluant le montant qui est dû à chacun d'eux et le montant total dû à l'ensemble des créanciers est la suivante : 0 $ (voir Note 1)

f) Le plan d'action que le Séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat est l'établissement à court terme de la liste des biens de la Débitrice dans le but de mettre en place un processus de sollicitation d'offres pour la vente de ceux-ci. En date de cet avis, les termes et modalités du processus de sollicitation d'offres demeurent à être déterminés et ils sont en cours d'analyse par le Séquestre.

g) Personne-ressource du séquestre : Philippe Deslauriers
Téléphone : (514) 275-2413
Télécopieur : (514) 840-2121
Courriel : pdeslauriers@kpmg.ca

Fait à Montréal, le 20e jour d'août 2026.

KPMG INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
En sa qualité de séquestre de
9141-9036 Québec inc.

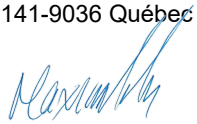

Maxime Codère, CPA, CIRP, SAI

Note 1 : En date de cet avis, le Séquestre n'a pas reçu la liste des créanciers de 9141-9036 Québec inc. Par conséquent, il est fort possible que la liste des créanciers soit incomplète et / ou comporte des inexactitudes.

Note 2 : Le Séquestre s'est fié aux publications du registre foncier et du registre des droits personnels et réels mobiliers afin d'établir la liste des créanciers garantis. En date de cet avis, le Séquestre n'a pas obtenu d'opinion indépendante quant à la validité des hypothèques publiées.

ANNEXE A / APPENDIX A

Liste des créanciers / List of Creditors
9141-9036 QUÉBEC INC.

	Créanciers garantis / Secured Creditors	Montant estimé dû / Estimated Amount Owing (CAD)
1	Ministère du Revenu du Québec	19 960 $
2	Ministère de la Justice du Québec -Procureur général du Québec	32 330 $
3	La Brasserie Labatt Limitée	8 426 $
4	Agence du Revenu du Canada	222 737 $
5	Parkland Corporation	307 038 $
	TOTAL	**590 491 $**

KPMG Inc. is a subsidiary of KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee.